



## SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION DE L'ESPACE OUVERT A DROITE EN ENTRANT AU CARRE AVEC MONSIEUR

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22,  
et L. 2122-23,

**VU** la délibération en date du 16 décembre 2021 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a  
délégué au Maire, conformément à l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la  
préparation, la passation, les pouvoirs de décider de la conclusion et de la révision du louage de  
choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Cloud dispose de salles municipales ouvertes à la location,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur a besoin d'un espace pour l'organisation d'une exposition  
personnelle,

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** une convention de location de l'Espace Ouvert à Droite en Entrant, situé  
au Carré, 3 bis rue d'Orléans, 92210 Saint-Cloud, avec Monsieur domicilié  
, pour l'organisation d'une exposition personnelle photographique, entre  
le 12 et le 26 septembre 2022, pour un montant de 340,00€ TTC (trois cent quarante euros toutes  
taxes comprises).

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine, Madame  
Ségolène de LARMINAT, à signer la convention.

**ARTICLE 3 :** La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés chacun en ce  
qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article. L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales  
(CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil  
municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le : 26 SEP. 2022  
Numéro AR. - Préfecture : 22\_17499

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

26 SEP. 2022

Acte exécutoire en date du : 26 SEP. 2022

Fait à Saint-Cloud, le 22 SEP. 2022

LE MAIRE,

  
Éric BERDOATI